



Programme d'intérêt général dit « PIG+ » - Aides à la rénovation énergétique

Qui sont les partenaires et les financeurs ?

Initié et porté par le Département des Hautes-Alpes, le PIG+ est désormais lancé.

La CCSB est la seule intercommunalité du programme à avoir signé une convention partenariale afin de contribuer financièrement à l'opération. Cette convention applicable depuis le 18 juillet 2022, prendra fin en 2025.

Les partenaires financiers sont : l'Etat et l'ANAH des Hautes Alpes, des Alpes de Haute-Provence et de la Drôme, la Région SUD PACA et les Départements des Hautes Alpes et de la Drôme. Environ 1 800 000€ seront réservés à la CCSB pour ce programme pour les 3 ans.

Qui peut bénéficier du PIG+ ?

Le PIG+ est mobilisable sur l'ensemble du territoire de la CCSB, en revanche, les communes couvertes par une OPAH ne sont pas éligibles.

Les objectifs de rénovation fixés pour la CCSB sont les suivants :

- 60 logements améliorés énergétiquement dont 36 dans le 05, 24 dans le 04 et 1 dans le 26.
- 20 logements adaptés à l'âge ou au handicap dont 12 dans le 05, 8 dans le 04 et 1 dans le 26.
- Accompagner des copropriétés fragiles ou en passe de le devenir à titre expérimental (celles qui auraient besoin de réaliser des travaux de rénovation énergétique)

Les aides sont mobilisables uniquement pour les propriétaires occupants aux revenus modestes qui envisagent des travaux avec un gain énergétique d'au moins 35% et les travaux d'adaptation du logement à l'âge et au handicap.

Les aides sont attribuées selon les critères établis au niveau national à savoir les plafonds de ressources dit « bleu » - très modestes et « jaune » - modestes.

A titre indicatif, en 2023, les plafonds par ménage sont les suivants :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	Par personne supplémentaire
Très modestes	16 229€	23 734€	28 545€	33 346€	38 168€	+ 4 813€
Modestes	20 805€	30 427€	36 591€	42 748€	48 930€	+ 6 165€

Quelles aides financières ?

- L'ANAH participe à hauteur de 35% à 50% suivant les revenus du demandeur, sur un montant maximum de 35 000€ HT de travaux subventionnables pour les travaux d'économie d'énergie et 20 000€ HT pour les travaux d'adaptation.
- Le Département des Hautes Alpes contribue à hauteur de 1000€/logement pour les travaux d'économie d'énergie uniquement si ceux-ci bénéficient de Ma Prim' Rénov' Sérénité.
- La CCSB apporte une aide de 20% du montant HT total retenu par l'ANAH
- La Région Sud PACA participe également en fonction du type de travaux (non valable pour les logements situés dans la Drôme).



SIEGE SOCIAL : 1, PLACE DE LA REPUBLIQUE

04200 SISTERON

Tél. 04.92.31.27.52

Mail. contact.ccsb@sisteronais-buech.fr

Comment sont attribuées les aides ?

L'opérateur du PIG+, Soliha, une fois les dossiers finalisés, les transmet à l'ANAH et à la CCSB. Une fois que l'ANAH a accordé des subventions, la CCSB présente les dossiers à la commission d'attribution de la CCSB pour avis puis les passent en conseil communautaire pour attribution.

La subvention est versée une fois les travaux réalisés sur la base du montant réel des travaux (dûment justifiés par des factures et contrôlés par Soliha).

Quel accompagnement des demandeurs grâce au PIG+ ?

Une aide à l'ingénierie, l'accompagnement pour les bénéficiaires est complet et totalement gratuit depuis l'exposition de leur projet jusqu'au versement du solde des aides.

Qui peut renseigner les administrés sur le programme PIG+ ?

Pour les Hautes Alpes : la Maison de l'Habitat est l'accueil privilégié pour toutes les demandes relatives à la rénovation. En fonction des travaux prévues et de leurs éligibilités, les personnes pouvant bénéficier du PIG+ sont directement orientées vers l'opérateur du PIG+.

Pour les Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme, c'est ALTE qui accueille et renseigne puis redirige vers Soliha en cas d'éligibilité au PIG+.

La Maison de l'Habitat et ALTE sont donc des interlocuteurs privilégiés qui peuvent accompagner tous les porteurs de projets de rénovation. Ils redirigent vers les aides les plus adaptées, y compris celles du PIG+.

Des permanences sont assurées dans les Maisons France Service (MFS) de Serres, Laragne-Montéglin, Sisteron et La Motte-du-Caire par la Maison de l'Habitat pour la partie 05, et par ALTE pour les Départements 04 et 26.

Soliha effectue également une permanence par mois dédiée au PIG dans les MFS de Laragne-Montéglin, La Motte du Caire et Sisteron.

La Maison de l'Habitat et ALTE assurant un conseil sur tous les dispositifs et aides existants, il est conseillé de prendre d'abord rendez-vous avec eux. En cas d'éligibilité au PIG, les porteurs de projets seront directement réorientés vers la permanence PIG et vers Soliha.

A savoir que d'autres organismes ont été informés du dispositif et transmettront les coordonnées des personnes qui pourraient bénéficier du PIG+ (Centre Local d'Information et de Coordination, caisses des retraites...).

Coordonnées pour prendre rendez-vous aux permanences :

- Maison de l'Habitat : 04.92.50.82.11
- ALTE : 04.90.74.09.18

Coordonnées pour obtenir plus de renseignements sur le PIG :

- Soliha : 04.92.51.89.06 (Florence BASSET GIRAUD-TELME)
- CCSB : 04.92.31.27.52 (Coralie DE MORTIER)



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT :

Les permanences PIG+

Accompagnement
gratuit

Aides administratives,
techniques, juridiques et
financières

Pour y voir plus clair
sur les solutions de
rénovation



Le Programme d'Intérêt Général vous permet
d'obtenir des aides pour la rénovation de
votre logement



Soutien aux propriétaires occupants
aux revenus modestes

PIG + Vers qui se tourner pour obtenir de l'aide et créer son dossier ?

Vous habitez ?



Les Hautes-Alpes

**Vos
interlocuteurs**



Maison de l'Habitat
des Hautes-Alpes



Résidence l'Eden,
66, Bd Georges Pompidou
05000 Gap



04 92 50 82 11



www.maisonhabitat05.org



**PERMANENCES À L'ESPACE
FRANCE SERVICES DE
SERRES**



04 92 65 26 97

Vous habitez ?



**Les Alpes-de-Haute-Provence
+ Drôme**

**Vos
interlocuteurs**



Diniapolis
1 Bd Victor HUGO
04000 Digne-les-Bains



04 90 74 09 18



alte-provence.org



**PERMANENCES DANS LES
ESPACES FRANCE SERVICES
DE LA MOTTE-DU-CAIRE ET
SISTERON**



La Motte : 04 92 68 33 17
Sisteron : 04 92 61 64 07